



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

appel de préparation à la défense

Question écrite n° 24661

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la possibilité envisagée par ses services de porter la durée de l'appel de préparation à la défense de un à deux jours. Il lui demande de bien vouloir l'éclairer sur les motivations qui l'amèneraient à envisager une telle possibilité et sur les conséquences que celle-ci pourrait avoir en termes de surcoût et d'organisation (contraintes pour les personnels militaires ou civils de la défense, éventuel logement des gens appelés à l'APD, contenu des journées, etc.).

Texte de la réponse

Etape majeure du parcours de citoyenneté instauré par la réforme du service national, la journée d'appel de préparation à la défense a pour ambition de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Dans ce cadre, le législateur a souhaité que l'appel de préparation à la défense soit limité à une journée obligatoire, de façon à ce que son organisation et son fonctionnement soient relativement simples à mettre en place par les armées, et que les contraintes soient limitées pour l'ensemble des jeunes français concernés, tout en permettant de satisfaire leur légitime curiosité en matière de défense nationale. Toutefois, une partie des jeunes gens participant à cette journée expriment le souhait de compléter leur information, en vue de prolonger éventuellement leur participation à des activités de défense dans le cadre des préparations militaires, des volontariats ou de la réserve. La possibilité d'organiser une journée complémentaire de rencontre est actuellement étudiée par le ministère de la défense. Elle aurait pour objectif de proposer aux jeunes gens intéressés une approche plus dynamique et plus concrète de la connaissance des modalités de la défense de la nation, en les invitant à se déplacer sur un site militaire de l'une des trois armées ou de la gendarmerie. Cette journée de rencontre, organisée dans le cadre d'activités adaptées à ce public, devrait satisfaire l'intérêt et la curiosité manifestés par ces jeunes français, en leur présentant les aspects pratiques de la vie militaire de l'armée de leur choix ainsi que certains moyens et matériels. A ce stade de l'étude, il n'est pas encore possible d'indiquer à l'honorable parlementaire les conséquences que cette journée complémentaire pourrait avoir en termes de surcoût et d'organisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Marsaudon](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24661

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 535

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1875